

info métiers

LA REVUE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT * NOUVELLE-CALÉDONIE

DOSSIER

Mieux gérer vos déchets

FORMATION

Teinture sur tissu

APPRENTISSAGE

Maintenance de Bâtiments
de Collectivités

ÇA VOUS CONCERNE

Régler les conflits à l'amiable



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

UN SERVICE PERSONNALISÉ, POUR UNE GESTION FACILITÉE DE VOS DÉCHETS

LOCATION DE CONTENANTS

Euroconteneur
Compacteur
Benne
Bac



COLLECTE DE DÉCHETS

Déchets Industriels Banals
Déchets métalliques
Déchets verts
Déchets inertes
Déchets recyclables
DASRI



CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Etudes déchets
Audit gestion déchets
Identification de filières

E-mail : commercial@vivaenvironnement.nc

Tél : 26 47 57 / Fax : 26 47 37

1 rue Papin - ZI Ducos
BP 7100 - 98801 Nouméa

VIVA
ENVIRONNEMENT

Sommaire



Déchets : tous concernés, tous mobilisés !

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets vient de se dérouler en Nouvelle-Calédonie, dans d'autres territoires ultramarins et à l'échelle de l'Europe. La problématique des déchets est globale. La prévention des déchets et la gestion de nos rebus présentent des enjeux qui concernent chacun de nous, en tant que particulier, et en tant que professionnel.

À la maison, comme en entreprise, de nouveaux comportements peuvent être adoptés, de nouveaux réflexes doivent émerger. **En tant qu'artisan, vous avez le pouvoir d'agir.** Agir en amont de la production du déchet : en prolongeant le cycle de vie des produits, en achetant des composants estampillés écologiques ou durables, ou en valorisant les rebus par le recyclage. Agir également une fois le déchet produit, car vous professionnels, êtes également responsables de sa collecte, de son transport, de son traitement et de son élimination.

La CMA est à vos côtés pour encourager, soutenir et accompagner vos efforts en matière de prévention et de gestion des déchets. Les conseils gratuits et les outils pratiques proposés par notre conseiller spécialisé permettent à l'entreprise artisanale de s'inscrire en toute simplicité dans une démarche de développement durable et de contribuer à la préservation de notre environnement.

Le Président
Daniel Viramoutoussamy

ACTUS

4

FORMATIONS CMA
Teinture sur tissu

14

APPRENTISSAGE
Maintenance de Bâtiments
de Collectivités

16

INFORMATIQUE ET INTERNET

18

BON À SAVOIR
Échéances fiscales
Le Stage Préparatoire à l'Installation
Salaire minimum et valeur du point

21

DOSSIER
Mieux gérer vos déchets

27

ÇA VOUS CONCERNE
Régler les conflits à l'amiable

34

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT
Testez vos connaissances sur l'eau

36

SAVOIR-FAIRE
Jean-Luc et Anne-Marie Delubriat,
gérants de la distillerie de Boulouparis
Guy et Virginie Cardona, gérants
d'Isol'Watt Calédonie

38

ENTREPRISES À VENDRE

41

Nous contacter :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc
Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié
Audrey Poabaty
BP 155 - 98822
Tél. : 42 74 82
Fax : 42 74 11
poindimie@cma.nc

Koné
Soukaïna Pesce
Belinda Mathelon
BP 641 - 98860
Tél. : 47 30 14
Fax : 47 30 17
kone@cma.nc

Koumac
Sabrina Jeannin
BP 127 - 98850
Tél. : 47 68 56
Fax : 47 63 64
koumac@cma.nc

La Foa
Christian Fuzivala
BP 56 - 98880
Tél. : 46 52 86
Fax : 46 52 88
lafoa@cma.nc

« InfoMétiers » est une publication de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie
Tél. : 28 23 37 - Directeur de publication : Daniel Viramoutoussamy - Coordination : Laure Le Gall
Rédaction : Nelly Jutteau - Laure Le Gall - Nathalie Alcide - Maquette : Patricia Lauzes
Photos : Nelly Jutteau et CMA-NC - Régie publicitaire : REZOMEDIAS 28 63 01
Impression : Artypo - Tirage : 11 000 exemplaires - ISSN : 1958 - 5411



Imprimé sur un papier
respectant la norme :
Forest Stewardship Council

Entreprises : restez à jour !

Votre entreprise évolue ? Faites-le savoir ! Toutes les modifications relatives à la vie de votre établissement doivent obligatoirement être signalées dans les meilleurs délais à la Chambre de métiers et de l'artisanat. **Un achat ou location de véhicules utilitaires supplémentaires et d'engins divers, un agrandissement de vos locaux commerciaux, l'embauche d'un salarié, un changement d'adresse, de gérance, de téléphone, d'adresse e-mail, la création d'un nouvel établissement, magasin, bureau ou atelier, ...** autant de raisons de contacter nos Centres de formalités des entreprises, qui actualisent les données

vous concernant. Outre l'aspect réglementaire de ces modifications, leur intérêt commercial va grandissant : **vos données apparaissent à jour dans l'annuaire des artisans en ligne mis en place par votre CMA.** Consulté par vos clients potentiels, le site Internet leur permet de trouver en quelques clics l'artisan dont ils ont besoin parmi plus de 11 000 entreprises artisanales calédoniennes référencées ! Des modifications à effectuer ? Contactez votre antenne de la CMA à La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.

**À Nouméa, contactez Ghislaine Chambonnier
Tél. 28 07 49**

Contribution calédonienne de solidarité

À compter du 1^{er} janvier 2015 et sous réserve que le texte soit voté au Congrès, le gouvernement devrait mettre en place une cotisation sociale à assiette large, dite « Contribution calédonienne de solidarité » (CCS), destinée à pérenniser le financement des régimes sociaux. La CCS s'appliquerait à l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et de solidarité, du patrimoine, des produits de valeurs mobilières, des produits d'épargne et de placement, et des produits des jeux. Le taux de référence serait de 2 % avec un taux minoré à 1 % pour les revenus d'activité, de remplacement et de solidarité. La CES sera quant à elle supprimée. Pour les employeurs : il sera important d'anticiper l'éventuelle mise en place de cette nouvelle contribution en l'intégrant sur les fiches de salaires dès janvier 2015. Pour l'ensemble des travailleurs indépendants : les modalités de calcul et le recouvrement de la CCS devraient être les mêmes que celles des cotisations au RUAMM.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du texte, et n'hésitez pas à contacter nos services pour plus d'informations 28 23 37 - eco@cma.nc

Dès début janvier, tenez vous informés sur le vote du texte qui devrait intervenir en décembre.

Pense-bête Patente

Artisans, la contribution des patentes est exigible par les services fiscaux depuis le 30 novembre et vous avez jusqu'au 31 janvier 2015 pour la payer. Passé ce délai, son montant sera majoré de 10 % !

Païement de la patente : Paierie de la Nouvelle-Calédonie Tél. 23 25 00

Pour ceux qui ont ou qui vont cesser leur activité en 2014, faites rapidement vos formalités de radiation auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Effectuée d'ici le 31 décembre, cette simple démarche vous évitera l'année prochaine de devoir vous acquitter de votre contribution des patentes pour l'année 2015. En effet, l'impôt est réclamé par les services fiscaux sur le principe que « toute année commencée est due ». Et c'est la CMA qui transmet votre dossier de radiation auprès du service de la fiscalité professionnelle.

Florilège pour les entreprises artisanales

L'alliance Champlain, association de défense et de promotion de la langue française et des langues océaniques en Nouvelle-Calédonie, a organisé son concours « Florilège des enseignes calédoniennes », en partenariat avec la CMA-NC et la CCI. Cinq prix, récompensant les plus belles enseignes pour leur texte et leur graphisme, ont été décernés. Le premier prix revient à H2O Histoire d'eau pour son activité artisanale de laverie-blanchisserie-teinturerie situé au 213 rue Bénébigo, haut de Magenta à Nouméa. Bravo à madame Nadia KOUWAHARA, qui reçoit un nautille d'Or !

La pâtisserie artisanale Cesibon, située à Rivière-Salée, obtient également un prix, de même que Au pays du chat perché, garderie pour chats située au PK6 à Nouméa, Bouts d'brousse, activité de bateau-taxi à Boulouparis et enfin, Pot d'colle, librairie-papeterie à Magenta.



La laverie gagnante du 1^{er} prix du concours de l'alliance Champlain.

Charte CALSOL : les plombiers y adhèrent

La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA-NC) en partenariat avec le Comité Territorial de la Maîtrise de l'Énergie (CTME) ont développé la charte CALSOL, une référence de qualité des installateurs de chauffe-eau solaire en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, la clientèle reconnaît dans la distinction CALSOL un gage de qualité et de sérieux des conseils, de l'installation et du service après-vente des installateurs adhérents. À l'heure actuelle, 35 professionnels sont adhérents CALSOL et sont implantés sur l'ensemble du Territoire.

La liste des plombiers CALSOL, la charte, ainsi que les documents permettant d'adhérer à cette dernière, sont tous disponibles sur le nouveau site dédié : www.calsol.nc



Artisanat et Outre-mer

La CMA-NC a participé en octobre à la treizième Conférence interrégionale des métiers et de l'artisanat d'Outre-mer (COIREMA). Organisé à la Réunion, cet événement a rassemblé les 11 chambres consulaires d'Outre-mer et 6 CMA métropolitaines partenaires, sous l'égide de l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA). Les problématiques et les enjeux communs à nos économies insulaires étaient au cœur de cinq ateliers de réflexion et d'échanges : **artisanat et innovation, mobilité des chefs d'entreprises et des apprentis, groupements et coopératives artisanales, coopération régionale, et enfin développement des métiers d'art à vocation touristique**. Les conclusions des travaux soulignent la diversité de bonnes pratiques inspirantes pour la CMA de Nouvelle-Calédonie, qui mène actuellement une



Les présidents des CMA d'Outre-mer.

réflexion dans le cadre de son prochain Schéma Directeur de l'artisanat 2015-2019. En effet, le réseau solidaire que représente la COIREMA permettra à la CMA-NC de s'appuyer sur les expériences de ses membres.

CFA beauty Show : un beau succès

Le défilé-concours organisé par le Centre de Formation Lucien MAINGUET en octobre dernier a mis en lumière la motivation, le savoir-faire et la créativité de nos **apprentis en formation dans les filières esthétique et coiffure**. Une prestation plébiscitée par 260 personnes qui ont pu admirer le talent de nos futurs professionnels ! Ils étaient une vingtaine à relever ce défi, encadrés par les deux formatrices du CFA. Bravo à eux et félicitations aux vainqueurs du concours désignés par un jury de professionnels et d'élus de la CMA-NC : David HAUTOT, apprenti en Mention Complémentaire coiffure styliste visagiste, et Raïssa MALAO, apprentie en 2^e année de CAP esthétique-cosmétique. Ils s'envoleront en 2015 pour l'Australie, afin de découvrir le Salon international de l'esthétique et de la coiffure.



Au centre les gagnants du concours : Raïssa et David.

Trophées de l'entreprise : 4 artisans primés !

115 entreprises ont candidaté cette année à la 2^e édition des Trophées de l'entreprise, dont 24 artisans. Parmi ces entreprises artisanales, 4 ont été nominées dont 2 qui ont raflé les 1^{er} prix dans deux catégories !

- **Recy'verre**, spécialisé dans le traitement du verre, a gagné le 1^{er} prix dans la catégorie Environnement
 - **Case chalet concept**, un atelier de création de chalets modulables en bois, a remporté le 1^{er} prix dans la catégorie Création d'entreprise.
 - **Aedes system**, inventeur d'un procédé empêchant les gîtes larvaires dans les gouttières et les regards, gagne le 3^e dans cette même catégorie ainsi que le coup de cœur du jury !
 - **Gouttiere-Net**, créatrice d'une machine à bras télescopique permettant de nettoyer les gouttières depuis le sol pour lutter contre la prolifération des moustiques, remporte le 3^e prix dans la catégorie Innovation et dynamisme économique.
- Bravo à tous les artisans participants, ainsi qu'aux lauréats qui se sont distingués par leur dynamisme et leur innovation !



Véronique Kérangouarec de Recy'verre.



Stéphane Dumoulin, Case chalet concept et Thierry Charras-Gillot (DG BCI).

Boulouparis : terrains à la vente pour les artisans



A moins d'une heure de Nouméa, la commune de Boulouparis commercialise 18 parcelles dans le nouveau lotissement industriel Ouaya II, situé au Nord du Village (au niveau du centre ville, continuer tout droit après l'épicerie Creugnet vers le stade – ne pas aller à gauche vers La Foa). Les artisans sont les bienvenus sur les quelques parcelles encore disponibles. Viabilisés (eau, électricité, VRD) et conformes, les lots de 20,02 ares à 49,22 ares sont à vendre à partir de 5 MF (soit 250 000 FCFP l'are).

+ d'infos : mairie de Boulouparis au 35 17 06 ou consulter le site www.boulouparis.nc



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Nouvelle-Calédonie

Permanence de la CMA-NC

Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes.

> **Bourail (à l'antenne de la province Sud) :**
mercredi 10 et jeudi 11 décembre 2014
de 9h à 11h30

Métiers de bouche : un outil gratuit pour évaluer les risques professionnels

Les pâtisseries, chocolatiers, poissonniers, boulangers et charcutiers-traiteurs disposent d'un nouvel outil pour évaluer leurs risques professionnels. Cette plateforme en ligne permet d'accompagner les professionnels des métiers de bouche depuis l'identification des situations à risque spécifiques à leur activité, jusqu'à la mise en place d'un plan d'action de prévention adapté à leur situation. Pour découvrir ce tutoriel, très simple d'utilisation, connectez-vous sur www.prevention-artisanat.fr. Il existe d'autres outils de ce type adaptés aux autres activités artisanales, n'hésitez pas à contacter votre conseiller à la CMA qui vous aidera dans cette démarche. Pour rappel, l'évaluation des risques professionnels (EVRP) est une obligation réglementaire. Cette démarche s'applique au 1^{er} janvier 2015 à toute entreprise quelque soit son activité et comptant au moins 1 salarié. Elle consiste à identifier et classer les risques auxquels sont soumis les salariés d'une entreprise, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes. L'EVRP constitue l'étape initiale d'une organisation de la santé



et de la sécurité au travail. C'est une démarche structurée dont les résultats sont formalisés dans un document écrit papier ou informatisé, qui doit être actualisé tous les trois ans ou à chaque changement important de l'activité ou des locaux, et tenu à la disposition des salariés, du médecin du travail, de l'inspecteur du travail et de la CAFAT.

1^{er} recensement de produits manufacturés locaux

Le premier recensement de produits manufacturés fabriqués en Nouvelle-Calédonie a été mené par la CCI. 392 entreprises ont répondu à cette étude. Parmi elles, de petites entreprises artisanales de production, comme de grandes entreprises industrielles. On y apprend notamment que 89 % d'entre elles emploient des salariés et qu'au total, elles génèrent un chiffre d'affaires de 107 milliards, dont 80 % réalisés par 20 % des entreprises de transformation. Leur implantation est principalement sur le Grand Nouméa (85 % des sites principaux) et leur ancienneté est de 17 ans en moyenne. Elles sont 17 % à exporter leurs produits, l'habillement en tête. Wallis et Futuna, Tahiti, la France métropolitaine et le

Vanuatu sont les pays importateurs de produits calédoniens les plus fréquemment cités. Enfin, contrairement à une idée largement répandue, l'étude révèle que 85 % des produits manufacturés locaux ne bénéficient pas de protections de marché. Ce recensement permet de disposer d'une vue d'ensemble des entreprises manufacturières calédoniennes qui recouvrent des secteurs très variés, en attendant la création d'un Observatoire de l'industrie qui permettrait une connaissance plus approfondie de la production locale.

+ d'infos : site de l'Observatoire économique de la CCI
www.nc-eco.nc

moi, je paie en 2 3 4 fois

avec ma carte Visa ou Mastercard*
chez les commerçants affiliés
au réseau PnF

*"et maintenant
jusqu'à 500 000 F"*



**Vous êtes commerçant et vous n'êtes pas encore affilié à PnF,
contactez le 256 990 pour un rendez-vous avec votre conseiller.**

* Vous pouvez payer en plusieurs fois à partir de 20 000 F d'achat chez les commerçants affiliés quelle que soit votre banque, avec votre carte Visa ou Mastercard délivrée en Nouvelle-Calédonie.



Salons à la Maison des artisans

Entrée libre et gratuite

Vendredi 5 décembre

➔ **Marché Broussard**

Samedi 13 au dimanche 21 décembre inclus

➔ **Salon de l'artisanat d'art de Noël**



2 artisans récompensés aux Nautes de l'innovation BNC

Initié par la Banque de Nouvelle-Calédonie, ce concours des Nautes de l'innovation a pour but de valoriser des projets innovants à but économique, sociétal ou environnemental et reposant sur un concept de développement durable. 34 candidats étaient en lice pour cette 1^{re} édition, dont 4 entreprises artisanales. Deux d'entre elles ont été récompensées :

- **UrbaClean**, entreprise de décapage par hydrogommage (sans poussière utilisant le verre recyclé)
 - **Gouttière-Net**, pour son activité de démoustiquation des gouttières de façon mécanisée, et transformation des déchets en terreau de culture.
- Les vainqueurs ont chacun gagné la somme de 700 000 FCFP. Bravo à tous !



À vos agendas !

Permanences Médiation

Un différend avec un client ou un fournisseur ? Une mésentente avec un associé ? Un conflit avec un salarié ? Notre partenaire Orase, expert dans l'amélioration des relations humaines au sein des entreprises, vous propose des permanences :

À la CMA de Nouméa, de 12h à 13h30 :

Mardi 9 décembre 2014

En province Nord, de 12h à 13h30 :

Jeudi 11 décembre 2014

Renseignements auprès d'Orase : 76 48 19 - 76 28 64 - scm@lagoon.nc - Auprès d'un animateur économique de la CMA : 28 23 37



Matinées et soirées de la prévention : calendrier 2014

Nouméa *Matinée 7h30/11h30*
Soirée 17h/19h

10 décembre **Relations de travail**

+ d'infos sur les lieux des matinées et soirées de la prévention : Direction du Travail et de l'Emploi, Tél. 27 81 65



BATIMENT :

Un guide des matériaux

Outil indispensable pour la construction de bâtiments, le prochain Guide des Matériaux adaptés à la construction performante calédonienne sera disponible en décembre 2014 via le site Internet www.maitrise-energie.nc.

Financé par le CTME (Comité Territoriale pour la Maîtrise de l'Énergie), ce guide a pour objectif de présenter tous les matériaux disponibles pour chaque opération de construction (isolation, toitures, menuiseries, etc.) et d'apporter un certain nombre d'informations quant aux performances techniques et environnementales de chacun de ces matériaux, permettant au constructeur de faire ses choix, et ce, dans une approche de coût global.



Réunion

Institué en 2010 en Nouvelle-Calédonie par une loi de pays, le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel.

Date de réunion VAE à l'antenne CMA de Koné : **Jeudi 18 décembre 2014**

> Session d'une heure de 17h15 à 18h15

+ d'infos :

Pour participer à une réunion VAE ou vous informer sur la VAE, contactez le Point Relais Conseil du CFA Lucien Mainguet :

- **Si vous êtes en province Sud et provinces des Îles :** Atumaimoana Delisle, Tél. 25 97 40

- **Si vous êtes en province Nord :** Romain Agosti, Tél. 47 30 14

Consultez aussi le site Internet www.vae.nc



DES PROS AU SERVICE DES PROS

En Nouvelle-Calédonie, le Citroën Berlingo est un des leaders du petit fourgon utilitaire ! Chez Citroën, à chacun de vos besoins, nous vous proposons une solution adaptée.



CITROËN BERLINGO

- Jusqu'à 890 Kg CHARGE UTILE
- Jusqu'à 1,25m HAUTEUR UTILE
- Jusqu'à 4,1m VOLUME UTILE
- Jusqu'à 3,25m LONGUEUR UTILE

+ LES POINTS FORTS

- Jusqu'à 3 places avant
- Une large porte latérale coulissante
- Des portes arrière battantes asymétriques
- Un espace central avant libéré
- La Connecting Box
- Des consommations et émissions de CO2 records
- Protection sous moteur

« Vous êtes professionnel ? Exigeant ? Nous aussi ! Découvrez l'offre Citroën qui vous aidera à optimiser votre business. »



ALMAMETO
Tél. : 41 40 70

Contacts Brousse : Bourail - Profil Pacific - 46 52 50 / Koné - NC Motors - 46 61 61
Kourou - YC Locations - 99 08 30 / Poindimié - Parakato - 77 66 29

Agenda

* ADMINISTRATION GESTION

➔ Gestion 1

KONÉ 17 - 18 décembre
2 jours soit 16 heures / Prix : 15 000 F
Mieux comprendre les mécanismes de la comptabilité et acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel Eurêka.

➔ Gestion 2

POINDIMIÉ 11 - 12 décembre
2 jours soit 16 heures / Prix : 15 000 F
Pour les artisans ayant suivi le stage Gestion 1 : comprendre et évaluer la santé financière de l'entreprise, élaborer un bilan et un compte de résultat.

➔ Devis Facture Eurêka

NOUMÉA 19 décembre
1 jour soit 7 heures / Prix : 15 000 F
Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion. Créer un devis et une facture, suivre les coûts par chantier...

* INFORMATIQUE

➔ Informatique 1

NOUMÉA 10 - 11 décembre
2 jours soit 16 heures / Prix : 15 000 F
Je calcule mon juste prix.

➔ Informatique 2

KONÉ 3 - 4 décembre
KOUMAC 8 - 9 décembre
POINDIMIÉ 15 - 16 décembre
2 jours soit 16 heures / Prix : 15 000 F
Acquérir les techniques de base de WORD et EXCEL.

* FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

➔ Transport routier de personnes

NOUMÉA 1 - 5 décembre
NOUMÉA 8 - 12 décembre
5 jours soit 38 heures / Prix : 59 000 F
Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

* FORMATIONS SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

➔ Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

POINDIMIÉ 2 - 3 décembre
KOUMAC 10 - 11 décembre
NOUMÉA 15 - 16 décembre
2 jours soit 16 heures / Prix : 15 000 F
Identifier les risques de votre activité quotidienne et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées.

➔ Sensibilisation Amiante Bâtiment

KONÉ 5 décembre
1 demi journée soit 4 heures / Prix : 15 000 F
Connaître et évaluer les risques auxquels vous êtes exposés, mettre en œuvre le plan de prévention.

➔ Sensibilisation Amiante Environnemental

KONÉ 5 décembre
1 demi journée soit 4 heures / Prix : 15 000 F
Connaître les bases de la réglementation amiante et être capable d'identifier les activités susceptibles de libérer des poussières.

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

NOUMÉA : Centre de Formation Lucien Mainguet, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc
Pour une formation en province Sud : contactez Atu Delisle, 25 97 40
Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : contactez Romain Agosti, Antenne CMA Koné : 47 30 14

Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous.

Consultez toute
l'année le
planning des
formations
en ligne !



Dès le mois de février, toutes les formations 2015 sont annoncées.
Rendez-vous sur www.cma.nc



Finies les saisies manuelles...
Scannez tout !

Développé par notre pool ingénierie, le logiciel Scan NC s'interface avec votre logiciel de gestion pour vous permettre de créer et d'éditer en toute simplicité des codes-barres puis de systématiser leur utilisation au quotidien lors :

- Des réceptions de commandes fournisseurs.
- Des préparations de commandes clients.
- Des mouvements de stocks.
- Des inventaires tournants ou annuels.

Jusqu'à 60 % de temps gagné
chez nos clients calédoniens !



**OFFICE
Plus**

www.officeplus.nc
65 avenue Foch

Tél : 24 20 40
Fax : 27 89 32



PUISSANCE ET FLUIDITÉ
NOUVEAU mazda BT-50
DOUBLE CABINE - BVM 150 / 200 CV ET BVM 200 CV
à PARTIR DE 2 990 000 F

REPRISE
de votre ancien véhicule

Parking Hickson
Magenta 24 39 20 - Vallée du Tir 24 39 30

Teinture sur tissu

➔ Public concerné

Destiné à tout public et artisan souhaitant acquérir la technique de teinture sur tissus.

➔ Objectifs

Acquérir les techniques de peintures sur tissus Gutta (Serti) et pratiquer les techniques Héliographie (teinture solaire). Pouvoir s'initier à la sérigraphie (reproduction de dessins et d'écritures), des peintures libres sur tissus seront également proposées.

➔ Contenu technique de la formation

- Techniques de teinture sur vêtements
- Techniques héliographie (teinture solaire)
- Techniques de nouages
- Techniques avec pochoirs
- Techniques avec le sel et végétaux
- Peinture libre sur tissus
- Initiation à la sérigraphie

Moyens pédagogiques

Une utilisation de peinture à l'eau et des matériaux spécifiques pour tissus. Formateur diplômé en art plastique.



Fiche technique

Durée : 35 heures de 8h à 16h

Coût : se renseigner auprès de la CMA

Nombre de stagiaires : 10

Contacts :

> Province Sud : 25 97 40 / Fax 25 97 41
atu.delisle@cma.nc

> Province Nord et Îles Loyauté :
47 30 14 / Fax 47 30 17
romain.agosti@cma.nc






SPEED MARINE

ACCASTILLAGE DIFFUSION

Le fournisseur au service des professionnels



MATÉRIAUX COMPOSITES
RÉSINES DE SOLS
PEINTURES ANTICORROSION
ANTIFOULLING
ANTIGRAFFITIS






Votre MAGASIN 9 rue du Capitaine Bois NOUVILLE PLAISANCE

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h. Le samedi de 8h à 11h30

Accastillage Diffusion NC

25 12 96

Maintenance de Bâtiments de Collectivités

➔ Christophe Arcade, apprenti en 1^{re} année de CAP de Maintenance de Bâtiments de Collectivités

Christophe Arcade n'a jamais trop aimé l'école. Après avoir redoublé une seconde générale, il s'inscrit en bac pro commerce qu'il arrête en cours de route. Il effectue divers stages, avant d'arriver en Nouvelle-Calédonie où sa mère est mutée en 2011. Il travaille d'abord pour des agences d'intérim qui lui proposent des missions de manutention et l'envoient dans une entreprise de services bancaires. Il se tourne ensuite vers le secteur de la petite enfance. La MIJ lui permet de faire un stage dans une crèche mais l'essai est peu concluant... Enfin, il découvre le CAP MBC qui s'est entre temps créé au CFA Lucien Mainguet. « J'avais envie de me lancer dans le bâtiment, j'ai trouvé cette formation intéressante car on touche un peu à tout ». « J'ai envoyé beaucoup de CV pour trouver une entreprise ». Finalement, Christophe est embauché par l'entreprise Michel Arnaud. « La vie en entreprise n'est pas toujours facile, mais l'apprentissage en lui-même est très intéressant ». En un an au CFA et en entreprise, Christophe aura appris à « monter des cloisons en béton cellulaire, en placo-plâtre, enduire les murs, les peindre, à poser un carrelage et faire les joints, démonter et remonter des bacs à douche, des arrivées d'eau, changer des vasques, réaliser une fosse septique... ». À 21 ans, Christophe pense avoir trouvé sa voie.

➔ Jean-Pierre Carlot, ouvrier dans l'entreprise Michel Arnaud et Maître d'apprentissage

Au bout de 15 ans dans l'entreprise, Jean-Pierre Carlot a vu défiler nombre de stagiaires et apprentis. « Avec Christophe, ça se passe bien, c'est un garçon ponctuel, qui comprend vite. Au début c'est toujours un peu difficile, on découvre les outils spécifiques à la rénovation, les dosages du ciment... Moi j'ai grandi dans une époque de débrouillardise, j'ai suivi une formation au Vanuatu dans un Lycée d'enseignement professionnel. Mon père était charpentier de marine, je retrouvais les mêmes outils que ce soit à la maison ou à l'école ». « Parfois, je me rends compte que Christophe est perdu et je prends le temps



de revenir sur les explications, mais pas toujours. C'est important de poser des questions, c'est comme en classe, si personne ne pose de questions, le prof pense que tout le monde a compris et passe aux évaluations ! ». « J'ai aussi besoin de lui, cela me facilite la tâche, et il voit un peu tous les corps de métiers : la maçonnerie, la menuiserie, la soudure, le carrelage, la petite charpente... ». « Il aime le travail et veut le connaître, je pense qu'il est bien parti ! »

Compétences acquises

L'ouvrier polyvalent de maintenance, assure la maintenance et l'entretien de premier niveau au sein d'un bâtiment à usage collectif (maçonnerie, carrelage, peinture, papier peint, platerie, menuiserie, serrurerie, plomberie, électricité...). Il intervient sur les structures fixes (gros et second œuvre), les structures mobiles en général (ouvertures, mobilier), les réseaux, appareillages concernant la plomberie ainsi que l'électricité. L'apprenti titulaire d'un **CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités** est capable, à l'issue de sa formation, de :

- ➔ Recenser les anomalies en vue d'une intervention.
- ➔ Anticiper sur les dysfonctionnements possibles en assurant un entretien préventif.
- ➔ Maintenir en bon usage tous les éléments qui permettent l'utilisation normale d'un bâtiment.
- ➔ Assurer les opérations relevant de la sécurité dans le bâtiment en état de service.

Pour devenir Maître d'apprentissage, renseignez-vous auprès de Cédric Klein au 25 97 40

Futurs Maîtres d'apprentissage : anticipez !

Pour ne pas vous précipiter dans le choix de votre futur apprenti et vous permettre de rencontrer le plus grand nombre de candidats, nous vous conseillons de prendre rapidement contact avec nos chargés de relations entreprises au Centre de formation Lucien Mainguet. Ils sauront vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches pour une demande d'agrément auprès de la Direction du travail et de l'emploi, indispensable pour accueillir un apprenti. Une fois habilité, vous serez en mesure de signer un contrat d'apprentissage avec le jeune que vous aurez sélectionné.

Contact Chargés de Relations Entreprises Tél. 25 97 40

3^e édition des Trophées de l'apprentissage



Les Maîtres d'apprentissage sont invités à la remise des attestations de fin d'apprentissage ainsi qu'à la remise des « Trophées de l'apprentissage », le jeudi 18 décembre 2014 à 18 h au Nouvata Park Hotel, salle Venezia. Un événement important pour les apprentis, qui marque la fin de leurs deux ou trois ans de formation.

Pour la 3^e année, les « Trophées de l'apprentissage » récompenseront 3 apprentis de dernière année, parmi les 10 nominés les plus méritants, toutes sections confondues, pour l'excellence de leurs parcours.

STATION Mobil BOULOUPARIS

L'auto « MOBIL », c'est au carrefour routes de Thio/La Foa

**Dépannage - Remorquage - Équilibre de roues
Mécanique générale**

- Diagnostic ou Problème de clim ?
- Des professionnels à votre écoute

Vente de véhicules neufs :



PEUGEOT

ISUZU



CHEVROLET



EURL SSBP

Ouvert de 5h30 à 19h30 - 7j/7 - Complexe commercial - Tél. 35 19 61

De nouvelles initiations gratuites

////////////////////

Le Passeport pour l'Économie Numérique vous permet de suivre les tendances en termes d'informatique, d'Internet et d'expérience utilisateurs.



➔ Parcours InfoTic

Des séances de sensibilisation aux TIC sur des sujets d'actualité et adaptées à vos demandes. Les 6 réunions collectives vous permettent de vous informer sur les outils numériques qui existent et que vous pouvez utiliser dans le cadre de votre activité professionnelle.

- 1 - Les e-services et les sites Internet utiles pour mon entreprise en Nouvelle-Calédonie
- 2 - Démonstration des logiciels Eurêka
- 3 - Mon entreprise sur Internet
- 4 - La signature électronique et ses usages en Nouvelle-Calédonie
- 5 - Sécuriser l'informatique de mon entreprise
- 6 - Informatiser ma gestion d'entreprise

Durée des sessions : 1h30

➔ Parcours Pr@Tic

Des séances « pratiques » pour « toucher » la mobilité sur smartphones et tablettes numériques afin de découvrir les nouvelles technologies et de vous familiariser à ces nouveaux outils.



Durée des sessions : 2h30 avec 4 participants maximum par séance.

➔ Parcours Cre@Tic

Des entretiens individuels d'accompagnement et de conseil, pour développer la visibilité et la présence des entreprises artisanales sur le web (sites Internet, pages Facebook, etc.).



À noter :

Le Parcours InfoTic est proposé sur Nouméa, Grand Nouméa, en province des Îles et aussi dans les antennes de Koné, Koumac, Poindimié et La Foa. Les Parcours Pr@Tic et Cre@Tic sont proposés sur Nouméa.

Bénéficiez d'avantages avec nos partenaires :



+ d'infos : 28 23 37
ou espace.communication@cma.nc

* DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 11/12/2014 > 16h-17h30

* INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi > 02/12/2014 > 16h-17h30

* MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi > 09/12/2014 > 16h-17h30

* SÉANCES D'INITIATION PRATIQUE SUR SMARTPHONE ET TABLETTE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 04/12/2014 > 15h-17h30



Débits Internet : du mieux à l'horizon ?

Depuis le début de l'année, les usagers ont pu constater des ralentissements parfois importants de leurs débits Internet. Les raisons ? Les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) estiment que le trafic a augmenté de 60 % sur cette période. La multiplication des terminaux : tablettes, smartphones, ordinateurs portables par personne et par foyer, mais également les usages qui évoluent (exemple : le visionnage des vidéos) font partie des explications. Des réunions entre l'OPT et les FAI ont permis de dégager des solutions. Dans un premier temps, l'objectif est de rapatrier un maximum de contenus en Nouvelle-Calédonie (ex : Services Google ou Akamai), afin de basculer un quart du débit international vers le local. Cela couplé à une baisse tarifaire de l'OPT pour les FAI, ce qui permettra à ces derniers de rajouter du trafic supplémentaire. Enfin l'arrivée de la fibre optique annoncée par l'OPT pour le 4^e trimestre 2015 devrait également améliorer le fluidité de l'Internet pour les particuliers comme pour les professionnels.



Solutions TIC pour les Professionnels

Hébergement

Sauvegarde & Stockage

Connectivité

Gestion de DNS
[.nc, .com, .net, .org]

Connexion ADSL professionnelle

Pour en savoir plus,
contactez le service L@goon Entreprises

entreprises@lagoon.nc | www.lagoon.nc | 28 88 88



INFO FUTÉE

Lors de la création ou de la mise à jour de votre site Internet, blog, page professionnelle sur les réseaux sociaux (ex : page Facebook), soyez prudent sur le choix et l'usage des photographies. Des droits à l'image et des droits d'auteurs peuvent s'appliquer. Si vous avez pris vous-même les photos et que vous ne tenez pas à les retrouver ailleurs, indiquez-y votre nom ou ajouter une mention stipulant que tout usage ou reproduction doit faire l'objet d'une autorisation de votre part. Veillez aussi à ce que les personnes qui apparaissent à l'image, vous signent une autorisation écrite (des parents pour les mineurs). Plus rarement, prendre ou diffuser des photos de certains bâtiments industriels ou institutionnels peut être très encadré voire interdit pour des raisons de sécurité. Si vous avez un doute, mieux vaut vous rapprocher de leurs services de communication. Enfin, si vous ne disposez pas de photo, il est possible de trouver votre bonheur sur Internet en prenant néanmoins quelques précautions. Par exemple, en cliquant dans les moteurs de recherche sur les options de recherche qui trient les images selon leurs droits d'usage (avec autorisation de réutilisation et/ou de modification avec ou sans but commercial). Vous avez aussi la possibilité d'acheter des images à l'unité ou via un abonnement, sur des banques d'images en ligne : <http://fr.fotolia.com>, <http://fr.123rf.com>, <http://francais.istockphoto.com>... Très pratiques, ces sites Internet permettent de trouver l'image que vous cherchez à partir de mots clés ou catégories.



UN ARTISAN SUR INTERNET

Annaïck Chaudemanche crée des décorations végétales sur des petits supports ronds, carrés ou triangulaires, composés de sphaigne et de plantes vertes ainsi que des cadres de 20 x 30 cm, un cadeau original pour Noël ! Vous pouvez regarder son travail et suivre son actualité (elle expose au mois de décembre à la Maison de la Femme) sur sa page Facebook : Aux Jardins de Jade. Et si vous souhaitez la rencontrer et voir ses créations en vrai, son atelier situé au 70 rue Charleroi à la Vallée des colons à Nouméa, est ouvert à tous du mardi au samedi Tél. 84 03 75



SITE UTILE

L'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) compte parmi ses missions la production et la diffusion de l'information économique et statistique du territoire. Principal vecteur de diffusion de l'information, son site Internet a été récemment complètement repensé. Plus intuitif et fluide, il offre désormais un moteur de recherche performant qui permet d'accéder rapidement à l'information souhaitée. Autres nouveautés, dès la page d'accueil, les internautes peuvent aller directement consulter les thèmes qui les intéressent : Population, Société, Emploi-Revenus, Economie-Entreprises. Il propose aussi un accès direct aux informations les plus demandées comme l'édition des avis de situation RIDET, le calcul de la pension alimentaire, les indices et chiffres clés, ou encore les cartes. Cette nouvelle version offre enfin la possibilité d'appréhender les méthodes de l'institut pour mieux comprendre ses données (rubrique « Définition et méthodes »), et de retrouver l'ensemble de ses collections (études, bilans, synthèses) dans la rubrique « Publications ».

Incontournable pour tous les artisans qui souhaitent opérer une veille économique du pays, analyser le marché, un secteur, avant de créer une activité ou la développer.
www.isee.nc



Échéances fiscales et sociales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la papeterie du Territoire, avant le :

* 10 DÉCEMBRE 2014 ➔ MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de novembre 2014.

* 20 DÉCEMBRE 2014 ➔ MPL

- Prélèvement cotisation du mois de janvier 2015 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.
- Prélèvement cotisation du 1^{er} trimestre 2015 pour ceux qui ont opté le règlement trimestriel.

* 31 DÉCEMBRE 2014 ➔ IS

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2015 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/05/2015.
- Paiement du 2^e acompte de l'impôt sur les sociétés 2015 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/01/2015.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/08/2014.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/08/2014.

* 10 DÉCEMBRE 2014 ➔ MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de décembre 2014.

* 15 JANVIER 2015 ➔ HUMANIS

- Paiement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 4^e trimestre 2014.

* 20 JANVIER 2015 ➔ MPL

- Prélèvement cotisation du mois de février 2014 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.

* 31 JANVIER 2015 ➔ CAFAT

- Paiement des cotisations CAFAT pour le 4^e trimestre 2014.

➔ HUMANIS

- Déclaration Annuelle des Salaires - CRE et l'IRCAFEX année 2014.

➔ CES

- Paiement annuel de la CES 2014 pour les entreprises soumises à l'Impôt sur le revenu des personnes physiques.

➔ TSS

- Paiement de la CES du 4^e trimestre 2014 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

➔ PATENTE

- Paiement TSS du 4^e trimestre 2014 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel.

➔ IS

- Paiement de la Patente 2014.
- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2015 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/06/2015.
- Paiement du 2^e acompte de l'impôt sur les sociétés 2015 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 28/02/2015.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 30/09/2014.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 30/09/2014.



Vous allez aimer le web



Des **FORFAITS** Internet adaptés
à tous les usages à partir de **2 000 F**

☎ 28 88 88 | www.lagoon.nc | [f LagoonNC](https://www.facebook.com/LagoonNC)



Le Stage Préparatoire à l'Installation : incontournable !

Le Stage Préparatoire à l'Installation, ou SPI, a été mis en place par la CMA au mois d'août 2013. Il est destiné à toute personne souhaitant exercer une profession artisanale en Nouvelle-Calédonie. L'inscription à ce stage est aujourd'hui obligatoire pour créer son entreprise, et faire ses démarches d'immatriculation auprès de la CMA.

→ L'objectif du stage est de permettre aux futurs artisans :

- De prendre la mesure du métier de chef d'entreprise
- D'être informés des obligations sociales, fiscales, administratives et réglementaires relatives à son activité économique
- D'identifier les services, outils et interlocuteurs pour bien démarrer

→ Au programme :

- **SEQUENCE 1** : Réfléchir à toutes les conditions de réussite de l'entreprise
- **SEQUENCE 2** : Valider que l'on possède la compétence métier
- **SEQUENCE 3** : Communiquer efficacement avec les différentes structures
- **SEQUENCE 4** : Choisir ou valider son statut juridique et fiscal
- **SEQUENCE 5** : Réaliser l'importance de la mise en place d'outils de gestion
- **SEQUENCE 6** : Savoir s'organiser en tant que chef d'entreprise

→ Le SPI en chiffres

- **950 personnes ont déjà suivi le SPI** : 817 artisans + 92 personnes en projet (qui ont suivi le stage avant de démarrer) + 41 conjoints d'artisan
- **92,8 % se disent très satisfaits et satisfaits** du stage : organisation, déroulement et contenu

→ Les artisans en parlent...

« Stage intéressant et essentiel. Il permet de percevoir le travail à fournir en dehors des chantiers ».

Gérald, maçon

« Toujours très utile de se former, de s'informer et partager les connaissances et expériences de chaque personnes. Merci ».

Martine, conjointe d'artisan

« Très bonne initiative de la part de la CMA, ce genre de stage c'est le premier bagage pour une personne qui décide de se mettre à son compte. Merci ».

Eddy, futur créateur d'un service de gamelles

« Bonne ambiance, utilité du stage, apprendre la gestion des entreprises et les différents acteurs, faire le tour des droits et devoirs et s'organiser au mieux pour la pérennité de notre entreprise individuelle ».

Sarah, infographiste

Fiche technique

Le SPI dure un jour et demi. Cette formation de groupe est dispensée à Nouméa chaque semaine, les lundi et mardi, et les jeudi et vendredi. Elle est également proposée régulièrement dans nos quatre antennes (La Foa, Koné, Koumac, Poindimié) et à Lifou. Son coût est inclus dans les frais d'inscription au Répertoire des métiers, qui sont désormais de 6 000 FCFP.

Il est également ouvert à toute personne souhaitant connaître les informations indispensables au bon démarrage d'une activité artisanale, avant même son immatriculation au Répertoire des métiers pour un coût de 4 000 FCFP.

+ d'infos CMA : 28 23 37

→ Sécuriser la création

En métropole, le suivi du SPI est obligatoire depuis 1982 lors de la première immatriculation d'une entreprise artisanale. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent en Nouvelle-Calédonie. Il existe pourtant un réel besoin de professionnaliser les artisans qui démarrent leur activité au vu du contexte économique et social du territoire.

C'est pourquoi, les élus de la CMA-NC ont souhaité mettre en place un stage, destiné à tous les porteurs de projets et nouveaux inscrits. Objectif : sécuriser la création d'entreprise, limiter le risque d'échec, assurer un démarrage serein.

→ Limiter les risques

L'inscription au SPI est obligatoire pour tout nouvel artisan inscrit au Répertoire des métiers, entreprise individuelle ou société. Il est également ouvert à toute personne souhaitant connaître les informations indispensables au bon démarrage d'une activité artisanale, avant même son immatriculation au Répertoire des métiers, ainsi qu'à tout artisan(e), ou son/sa conjoint(e), déjà inscrit(e) au Répertoire des métiers de la CMA.



Le stage permet aux futurs artisans :

- De prendre la mesure du métier de chef d'entreprise
 - D'être informé des obligations sociales, fiscales, administratives et réglementaires relatives à son activité économique
 - D'identifier les services, outils et interlocuteurs pour bien démarrer
- + d'infos : www.cma.nc

Salaire minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

SMG ➔ SALAIRE MINIMUM GARANTI ➔ 899,32 F par heure - 151 985 F par mois (base 169h)

SMAG ➔ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ➔ 764,43 F par heure - 129 189 F par mois (base 169h)

* BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} mai 2014 : **888 F**

Avenant n°91 du 21 mai 2014 - Étendu JONC n°9054 du 20/07/14

➔ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25**

de l'accord > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai

Ascension - 14 juillet - 15 août - 11 novembre - 25 décembre

* BOULANGERIE PÂTISSERIE

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **902 F**

Avenant n°17 du 18 février 2013 - Étendu JONC n°8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **4 jours, avenant n°11 article 5**

du 22/10/07 > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 2 jours variables fixés

en entreprise

* COIFFURE

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2014 : **947 F**

Avenant n°17 du 6 mars 2014 - Étendu JONC n°9054 du 29/07/14

➔ Jours fériés chômés : **Pas de mention dans l'accord**

ni négocié > 1^{er} mai (obligatoire AIT)

* COMMERCE ET DIVERS

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **776 F**

Avenant n°33 du 20 février 2013 - Étendu JONC n°8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **7 jours obligatoires, article 28**

de l'accord remplacé par l'avenant salarial n°33 >

1^{er} janvier - 21 avril (Pâques) - 1^{er} mai - 9 juin (Pentecôte) -

14 juillet - 24 septembre - 25 décembre (Noël)

* ESTHÉTIQUE

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2014 : **1 070 F**

Avenant n°9 du 17 février 2014 - Étendu au JONC n°9054 du 29 juillet

2014 ➔ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article**

40 de l'accord > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai -

Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

* HÔTELS - BARS - CAFÉS...

➔ Voir grille salariale (Rémunération par catégorie)

Modification de l'article 21 / la prime d'assiduité est porté

à 3 600 F - Avenant n°21 du 9 avril 2014 - Étendu au JONC n°9054

du 29/07/14

➔ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25**

de l'accord > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 14 juillet

15 août (peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste par négociation interne à l'entreprise. Cette substitution sera par contre définitive une fois actée) 24 septembre 11 novembre - 25 décembre

* INDUSTRIE

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **764 F**

Avenant n°27 du 11 février 2013 - Étendu JONC n°8899 du 25/04/13

➔ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 26**

de l'accord remplacé par l'article 4 de l'avenant n°27 >

1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte

14 juillet - 24 septembre - 1^{er} novembre - 25 décembre

* INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIÈRES

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2012 : **725 F**

Avenant n°16 du 14 mars 2012 - Étendu JONC n°8800 du 5/07/12

➔ Jours fériés chômés : **6 jours, article 25 de l'accord >**

3 jours obligatoires > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 25 décembre

Et 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante

dans chaque entreprise

* TRANSPORTS SANITAIRES

➔ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **1 050 F**

Avenant n°11 du 21 février 2012 - Étendu JONC n°8784 du 15/05/12

➔ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 47**

de l'accord > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai

Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés :

1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 8 mai - Jeudi de

l'Ascension - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - Assomption -

24 septembre - Toussaint - 11 novembre - Noël

Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager
Votre TOYOTA HILUX 2,5L D.CAB hors option à 2 950 000 XPF (tarif hors frais de mise à la route) en location avec option d'achat pour 39 956 XPF sur 60 mois (1). Montant total dû avec option d'achat : 3 611 154 XPF sans frais de dossier.

HILUX



À partir de **39 956** XPF / mois

REPRISE POSSIBLE
DE VOTRE ANCIEN
VEHICULE

(1) * Offre de location avec option d'achat sur 60 mois aux conditions ci-dessous (2), valable du 05/11/14 au 31/12/14, pour la commande à usage privé chez SIAP à Nouméa (RCS B 215 160) ou chez NORD MOTORS à Koné (RCS B 827 626) d'un TOYOTA HILUX 2,5L double cabine au prix de 2 950 000 XPF (tarif hors frais de mise à la route), sous réserve d'acceptation par le bailleur GE Money (ii)

(2) Montant du financement : 2 950 000 XPF; Option d'achat finale : 663 750 XPF - après un 1^{er} loyer de 590 000 XPF - le montant des loyers est de 39 956 XPF mensuel. Montants exprimés hors prestations complémentaires facultatives (a) pour une 1^{ère} échéance à 30 jours. Le montant des frais de dossier est de 15 000 XPF.

Le montant de l'assurance facultative emprunteur varie en fonction de l'âge et du type de garanties. Pour une location avec option d'achat de 2 950 000 XPF sur une durée de 60 mois, cette assurance représente : pour un assuré de moins de 60 ans (sous réserve des conditions d'éligibilité) : un coût total de 159 300 XPF sur la durée de la location; un coût mensuel de 2 655 XPF qui s'ajoute à chaque loyer. Cette assurance couvre le Décès, la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, et l'Incapacité Temporaire Totale de Travail.

Assurances facultatives emprunteur GENWORTH. Adhésion selon critères d'éligibilité, conditions et exclusions disponibles sur demande Genworth Assurances, nom commercial des succursales françaises de FACIL & FICL (RCS Nanterre 479 311 979 & 479 428 039) - Tour Franklin - TSA 73100 - 92919 Paris La Défense Cedex. Financial Assurance Company Limited (FACL) & Financial Insurance Company Limited (FICL), sociétés d'assurance vie et dommages immatriculées au Royaume-Uni sous les n°4873014 et 1515187 - Building 11, Chiswick Park, Chiswick High Road, Londres, W4 5XR, Royaume-Uni - Autorité de contrôle : Financial Services Authority - 25 The North Colonnade, Canary Wharf - Londres - Royaume-Uni.

SIAP inscrit ORIAS 14001362 et NORD MOTORS ORIAS 14001181 n'ont pas de pouvoir décisionnaire quant à l'octroi du financement. Ils travaillent à titre non exclusif avec GEFP (a)

Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par le prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de son acceptation de l'offre.

(a) GE MONEY est le nom commercial de General Electric Financement Pacifique - SAS au capital de 4 094 631 000 XPF agréé en qualité de société de financement - Siège Social Centre commercial La Belle Vie- 224, rue J. Nikawé- PK 6 - 98 895 Nouméa Cedex. 650 721 RCS Nouméa. Intermédiaire en assurance.

Faites ELAGUER

Si votre végétation endommage une ligne électrique, vous en êtes responsable.

Pour limiter les risques, une distance de sécurité doit être conservée entre les câbles électriques et la végétation.

La distance de sécurité dépend du type de ligne. Adressez-vous à un élagueur professionnel.

**PRÉVENTION
CYCLONIQUE**

Mieux gérer vos déchets

120 000 tonnes de déchets par an sont produites par les entreprises calédonniennes, dont 20 % par les artisans¹. Si chacun à son échelle changeait quelques habitudes professionnelles, pour réduire ses déchets à la source et les trier en aval, l'impact sur l'environnement serait indéniable. D'autant que dans un contexte insulaire, la gestion des déchets est plus prégnante et complexe, compte tenu de la taille du territoire, de sa démographie et de son éloignement. Depuis quelques années, des filières de gestion de déchets s'organisent dans tout le pays et des réglementations se mettent en place. Ainsi, les artisans, quel que soit leur métier, sont désormais tenus légalement responsables de leurs déchets jusqu'à leur élimination finale. Ils sont, à ce titre, dans l'obligation d'organiser le tri, le stockage, la collecte, le transport et le traitement des déchets de leurs activités. Pour ce faire, des solutions simples et pragmatiques existent. Ce dossier vous les présente. Il donne aussi la parole à certains d'entre vous qui ont adopté de bonnes pratiques, motivés à la fois par leur conscience écologique, leur volonté de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus sensible à la problématique environnementale, mais aussi par les économies qu'elles permettent de réaliser.

85 %

des déchets produits par les entreprises le sont en province Sud¹

40 000 tonnes

de déchets par an sont produites par les entreprises de moins de 10 salariés, soit

1/3

du total des déchets produits par les entreprises¹

Chaque calédonien produit

500 kg

de déchets par an¹

¹ Source : observatoire des déchets, CCI, chiffres années 2013

Produire un déchet n'est pas rentable...

Organiser la gestion de ses déchets, c'est une obligation réglementaire pour l'artisan. Cela a aussi un coût, même s'il peut être absorbé par différents moyens (voir encadré p. 30). La première étape consiste donc à **mettre en place des mesures et des actions préventives, à la fois quantitatives et qualitatives, en amont de la production, pour éviter de produire un déchet, en réduire sa quantité et/ou sa nocivité**. La prévention reste encore la meilleure solution pour lutter contre l'épuisement des ressources et le gaspillage. Elle est aussi la plus pertinente à l'échelle de l'entreprise qui souhaite s'inscrire dans une démarche environnementale et réduire *in fine* le coût de gestion de ses déchets. En diminuant le temps de gestion interne de ces déchets, en économisant les achats de matières, d'emballages ou de consommables qui deviendront des déchets, et en réduisant la facture des prestataires chargés, en aval, de leur élimination.

Prolonger le cycle de vie

Dans le monde artisanal, nombre d'activités s'inscrivent par essence dans cette logique préventive. Les ateliers de réparations de matériels électroménagers, d'outillages ou de mécanique, permettent de **prolonger le cycle de vie des produits** et donc de retarder leur génération en déchet. Ainsi, Jean-Pierre Justin s'est spécialisé dans la réparation de matériel de coiffure, créant un cercle vertueux puisque son service artisanal s'adresse aux artisans coiffeurs, comme Céline Rodrigues, nouvelle gérante du salon de coiffure **Mademoiselle Bio** à Nouméa.

En rachetant ce salon, l'artisane a vite compris l'intérêt de poursuivre dans le créneau bio de l'enseigne. « C'est la première question que m'ont posée les clientes : « Est-ce que vous allez continuer à proposer des produits bio ? » La coiffeuse reconnaît l'atout marketing de son positionnement, mais pas seulement. « L'ancienne gérante était elle-même allergique à certains produits de coiffage, c'est ce qui l'a motivée à utiliser des produits aux composants naturels, sans ammoniaque, avec moins de sulfate, de parabène ou de silicone. Elle m'a rapporté qu'à l'époque ce n'était pas aussi facile que maintenant de trouver les fournisseurs. Aujourd'hui, toutes les marques s'y mettent. En piochant un peu partout, on arrive à se faire une gamme complète. »



Gwénaële Uzenat, entreprise Hisséo NC.

Parmi les personnes qui fréquentent son salon, « un tiers est une clientèle de quartier, un tiers est sensible voire intolérante à certains composants chimiques et un dernier tiers vient au salon par conviction, car le bio correspond à leur mode de vie ».

Acheter mieux

« Consommer responsable » selon l'expression consacrée, en utilisant par exemple des produits éco-labellisés, c'est la base pour qui veut optimiser la gestion de ses déchets. Karl Martin et Amanda Willemot tiennent les ateliers mécanique et tôlerie peinture **Maintenance Auto Express** et **Tôlerie Auto Express**, à Ducos. « Pour dégraisser les pièces, on se fournit chez un fabricant local de produits de nettoyage industriel et de ménage biologique. Ils sont efficaces et sèchent moins les mains que les dégraissants classiques. » Fabriqué localement, le produit est concentré, conditionné dans des bidons de 5 litres, et sa composition est à base de produits naturels. Il permet donc à la fois de réduire le bilan carbone (transport court entre le producteur et le consommateur), et le volume d'emballage. Il est moins nocif pour les usagers comme pour l'environnement, tout en étant efficace.



Céline Rodrigues, entreprise Mademoiselle Bio.

Réutiliser et recycler

1 à 3 artisans sur 10, selon les zones, réutilisent leurs déchets à d'autres fins, pour l'activité elle-même ou pour d'autres personnes².

Gwénaële Uzenat crée des sacs, accessoires et objets de décoration sous la marque **Hisséo NC**. « Ma matière première ce sont les voiles usagées de bateaux, de planches, les ailes et les lignes de kite. Je me fournis essentiellement dans les marinas, les voileries et les clubs nautiques. » Depuis la création de son activité en juillet dernier Gwénaële a donné une deuxième vie à une cinquantaine de voiles destinées à être jetées.

Parce qu'il n'y a pas de petites économies, le garage de Ducos pratique lui aussi le recyclage en récupérant de la sciure de bois chez un artisan menuisier de la zone industrielle. « Ça le débarrasse et c'est excellent pour absorber les tâches d'huiles au sol, mieux que les produits vendus en magasin ».

À Boulouparis, ce sont les gérants de la fameuse distillerie qui alimentent en énergie leur alambic grâce aux huiles alimentaires « claires et bien filtrées » de la cantine de la commune. Une bonne manière d'éviter le rejet de ces huiles dans la nature et une alternative au fioul utilisé

Éliminer

Quand toutes les étapes permettant de réduire ou réutiliser les déchets ont été écumées, reste à organiser leur élimination dans de bonnes conditions.

« À la maison, on trie nos déchets : canettes, papier, carton, plastique et verre. Une habitude que l'on applique désormais au garage », explique Amanda Willemot, engagée avec son conjoint depuis mai dernier dans la démarche « Garage Propre ». L'opération permet une gestion à un coût optimisé, des déchets des professionnels de la réparation mécanique et de carrosserie-peinture automobile.

« Nous avons quatre poubelles : une pour les filtres à huiles, une pour les chiffons souillés, une pour les bombes aérosols et un fût pour les solvants. La première collecte par un prestataire privé était conséquente car nous avions un stock de 3 ans, maintenant nous le contactons à mesure que les poubelles se remplissent. Nous refacturons ce service aux clients qui ont très bien accueilli cette participation.

2 Étude sur l'utilisation des déchèteries par les artisans, CMA, 2012



Anne-Marie et Jean-Luc Delubriat, distillerie de Boulouparis.

habituellement. « On obtient la même quantité de vapeur que celle générée en brûlant du gasoil », assure Jean-Luc Delubriat qui estime à environ 150 litres/an sa consommation d'huile végétale, soit 10 % de son combustible. Autre bonne pratique, l'utilisation de tourteau (résidus de feuilles de niaouli, de noix de coco et autres fruits obtenus à l'issue du pressage) en engrais naturel. « C'est un très bon compost, meilleur que l'engrais importé et dans lequel on ne sait pas trop ce qu'il y a », reconnaît Anne-Marie Delubriat. Le couple incorpore aussi ce tourteau dans certains produits de la distillerie pour ses propriétés exfoliantes et étudie la possibilité de l'utiliser dans la composition d'aliments pour animaux.



Karl Martin, garage maintenance Auto Express.

À raison de 350 Francs par facture, pour de la réparation, et de 1 000 Francs par facture, pour de la carrosserie, cela ne se sent pas trop sur la facture globale (...) Cela nous permet aussi de montrer le bon exemple à nos salariés, à inculquer les bons gestes aux plus jeunes comme notre apprenti, pour protéger notre île et pour nos enfants plus tard. Si tout le monde y mettait un peu du sien, cela ferait la différence au bout du compte ».

Si vous non plus, vous ne savez que faire de vos huiles végétales usagées et que vous exercez votre activité aux alentours de Boulouparis ou y passez régulièrement, n'hésitez pas à contacter la distillerie au 46 44 60

+ d'infos sur Garage Propre ! Contactez votre conseiller environnement de la CMA Tél. 28 23 37

Nouveau ! Tarif préférentiel testé dans les 3 déchèteries du Grand Nouméa

En tant qu'entreprise artisanale souhaitant gérer ses déchets d'activité, vous bénéficiez pour les prochains mois d'un tarif préférentiel pour le dépôt en déchèterie de vos rebus de déconstruction, bois, encombrants, carton, papier, plastique, textile... La CSP-Fidélité propose en effet, pour une période de test, un système de pré-paiement sous forme de carnets de tickets, qui permet désormais aux petites entreprises artisanales de payer leurs apports en fonction du poids, par tranches de 100 kg. Un ticket est valable pour 100 kg de déchet, quel que soit le type de déchets déposés.

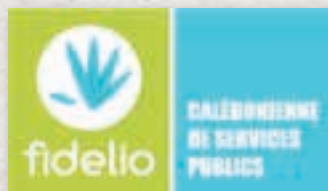
Le carnet de 10 tickets sera vendu 12 966 F TTC, **soit un tarif préférentiel de 1296 F TTC par tranche de 100 kg déposée sur l'une des trois déchèteries CSP-Fidélité du Grand Nouméa !** (toute tranche entamée restant due intégralement)

Ce profond changement, instauré spécifiquement pour les artisans, correspond mieux aux contraintes et aux attentes des artisans, en termes de volume, de fréquence des dépôts et de coût. Lancée en décembre pour une durée de 6 à 12 mois, l'opération carnet de tickets est un test grandeur nature, qui pourra faire l'objet d'ajustements et est d'abord limitée dans le temps. L'objectif est en effet d'encourager l'utilisation des déchèteries et de favoriser l'émergence de nouvelles bonnes pratiques parmi les professionnels de l'artisanat : les déchèteries sont un moyen simple et efficace de gérer les déchets non dangereux des artisans. En fonction des résultats de la phase de test, les modalités de paiement pourront être pérennisées. Cette initiative, impulsée par la CMA-NC, est développée en étroite partenariat avec la CSP-Fidélité.

Concrètement :

Pour qui ? Pour les artisans ressortissants de la CMA-NC exclusivement, basés à Nouméa, Païta, Dumbéa et Mont-Dore et pouvant justifier de leur inscription au Répertoire des métiers.

Où ? Les carnets de tickets sont en vente au service clientèle du CTTV (Centre de Transit, Transfert et Valorisation) de Ducos uniquement : 11 rue Pelatan, auprès du service clientèle ouvert de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au jeudi (fermeture à 15h30 le vendredi). Les tickets sont acceptés pour



les déchèteries de Nouméa (Ducos), de Païta (Gadji) et du Mont-Dore (La Coulée).

Quels documents fournir ? Clients de la CSP et nouveaux clients devront obligatoirement justifier leur appartenance artisanale en présentant un certificat d'immatriculation au Répertoire des métiers, datant de moins de trois mois, téléchargeable à partir de la page d'accueil du site www.cma.nc en tapant les 6 premiers chiffres du RIDET, ou disponible sur demande à l'accueil du siège de la CMA-NC à Nouville.

Tous les nouveaux utilisateurs devront ouvrir un compte auprès de la CSP-Fidélité. Il leur faudra remplir un dossier d'inscription fourni sur place et apporter un justificatif de RIDET téléchargeable sur le site www.isee.nc, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, et la carte grise du véhicule servant à effectuer le dépôt des déchets.

Les dépôts : Ils peuvent se faire entre 6h30 et 17h à Ducos et La Coulée, et de 6h30 à 18h à Gadji, tous les jours, sauf le dimanche. Certains déchets ne sont pas acceptés (pots de peinture, ferraille et gravas en grande quantité, terre, solvants...). Renseignez-vous !

+ d'infos : CSP-Fidélité - Service clientèle - Tél. 23 02 76 ou Responsable développement durable de la CMA Tél. 28 23 37

Pour vous aider à valoriser votre engagement en faveur de l'environnement, des labels spécifiques sont accessibles aux entreprises artisanales. Renseignez-vous auprès de votre conseiller environnement de la CMA Tél. 28 23 37

Agir sans plomber son budget



Contrairement aux idées reçues, faire le choix de l'écologie permet souvent de faire des économies. Dans certains cas spécifiques seulement, cela peut représenter un surcoût. Malgré cela, lancez-vous ! Si votre entreprise ne peut les absorber, vous pouvez solliciter une participation de vos clients en affichant clairement votre engagement. Vous serez surpris de constater que vos clients seront favorables à participer à cet effort pour l'environnement !

2 méthodes au choix

- **Intégration des coûts de gestion des déchets dans votre tarif horaire ou dans le prix de vente de vos produits**, comme pour toute autre charge de l'entreprise (électricité, eau, carburant, loyer, etc.)
- **Ou rajout des coûts sur le devis et les factures**, sur une ligne distincte, affichant clairement l'engagement de l'entreprise : par exemple « traitement des déchets : forfait XX F TTC ».

5 règles à respecter

- La refacturation doit correspondre au **service réellement rendu** aux clients.
- La refacturation doit être **transparente** (par ex : mentionner sur la facture « traitement des déchets »).
- La clientèle doit être **informée au préalable** : affichage, mention au devis.
- **Pouvoir justifier** à vos clients et à l'administration de la bonne élimination des déchets que vous refacturez, pour cela conservez les bons d'enlèvement et bordereaux de suivi des déchets.
- Les déchets réglementés bénéficiant d'une prise en charge financière via l'**éco-participation** ne doivent pas faire l'objet d'une autre refacturation.

50 ANS DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



Cuivre



Aluminium



Ferraille



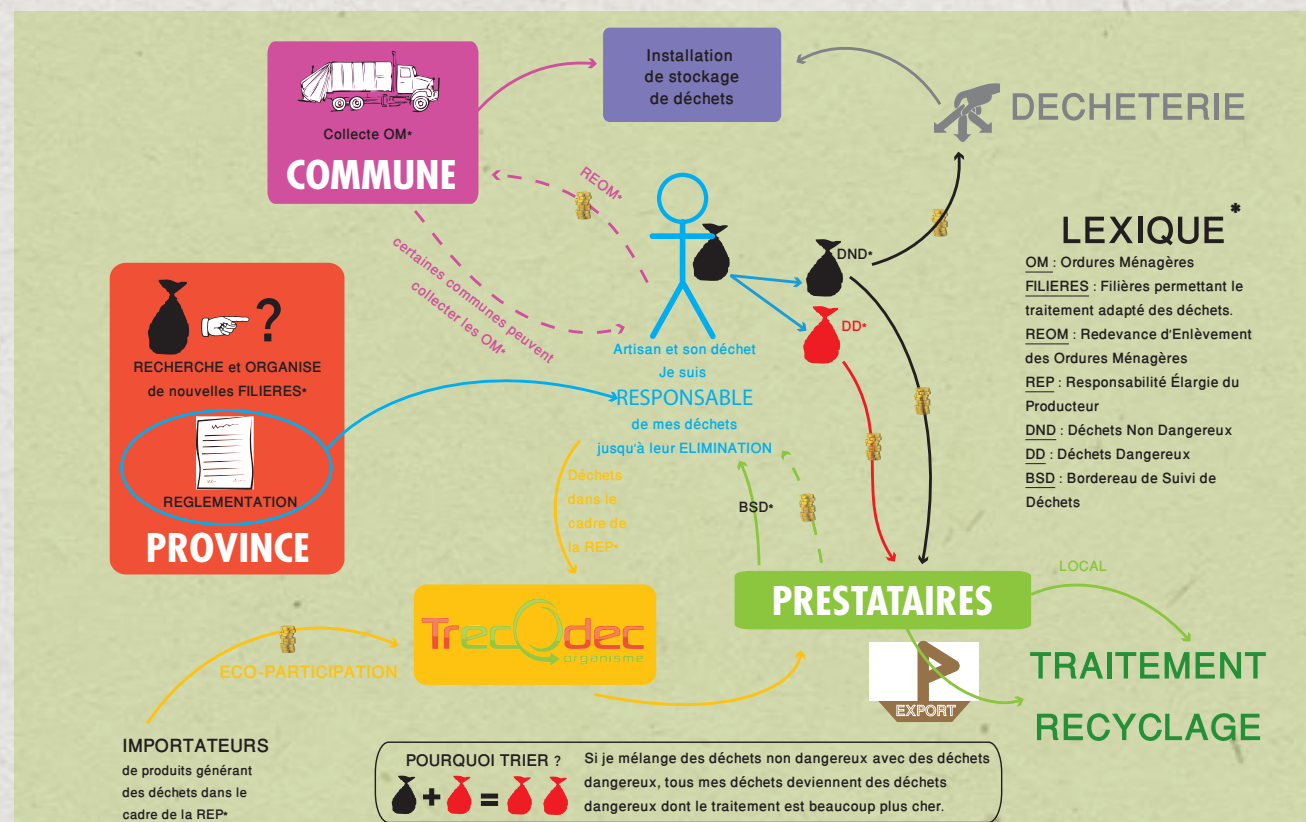
Laiton

EMC rachète vos métaux ferreux et non ferreux



260 260 | Ducos industriel - 14 avenue Baie de Koutio
secretariat@emc.nc - WWW.emc.nc

Les filières de traitement des déchets professionnels¹



PAPIER CARTON

ECOTRANS	78.17.16 valtini@lagoon.nc
NOUMEA ARCHIVES	43.81.00 commercial@noumeaarchives.nc
SHRED-X	44.35.25 shred-x@lagoon.nc
SAEML Mont-Dore Environnement	43.33.44 contact@montdore-environnement.nc

FERRAILLES MÉTAUX

ECOTRANS (non ferreux)	78.17.16 valtini@lagoon.nc
EMC	26.02.60 commercial@emc.nc
NELIMPORT (non ferreux)	77.63.07 nelimport@lagoon.nc
RECYCAL	43.96.93 infos@recycaledonie.nc
ROBEX	77.38.08 jcouly@lagoon.nc
SAEML Mont-Dore Environnement (Aluminium uniquement)	43.33.44 contact@montdore-environnement.nc
TRAIVALDEC (Province Nord)	42.76.03 traivaldec@lagoon.nc

PLASTIQUES

ECOTRANS	78.17.16 valtini@lagoon.nc
SAEML Mont-Dore Environnement	43.33.44 contact@montdore-environnement.nc

DÉCHETS RÉGLEMENTÉS EN PROVINCE NORD ET SUD

PNEUS	BATTERIES	HUILE DE VIDANGE	PILES ET ACCUMULATEURS	VOITURE HORS D'USAGE	DEEE (Province Sud)
-------	-----------	------------------	------------------------	----------------------	---------------------

TrecOdec organisme 28.88.28

SOLVANTS, PEINTURE, VERNIS, CHIFFONS SOUILLES EMBALLAGES SOUILLES AÉROSOLS, LIQUIDE DE REFRIGÉRISEMENT

SOCADIS	27.03.08 socadis@socadis.nc
ROBEX	77.38.08 jcouly@lagoon.nc

CONSOMMABLES INFORMATIQUES

SOCADIS	27.03.08 socadis@socadis.nc
ROBEX	77.38.08 jcouly@lagoon.nc
ILOT VERT	27.23.67 ilot.vert@lagoon.nc
IMPRIMECO	25.95.13 imprimeco@offratel.nc

VERRE

RECYVERRE	75 29 82
-----------	----------

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) PRODUITS D'ÉCLAIRAGE USAGÉS

Province Nord	
EMC	26.02.60 commercial@emc.nc
ROBEX	77.38.08 jcouly@lagoon.nc

RECYCLEZ VOS DÉCHETS PROVINCE DES ÎLES

DÉPOSONS nos déchets dans les points d'apport volontaire mis en place

Collecte et traitement BATTERIES

Collecte et traitement HUILES

Collecte et traitement PILES

RETROUVEZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE SUR L'APPLICATION TRECODEC sur votre tablette et smartphone

SUR LE SITE INTERNET www.trecodec.nc

TrecOdec organisme

Éco-organisme à but non lucratif
Les déchets collectés sont traités par des installations agréées
38 bis rue Taragnat - 98800 NOUMEA - Tél. 288 828

N° Vert 05 28 28

Régler les conflits à l'amiable

Les relations avec des associés, des employés, des collègues, des fournisseurs ou des clients peuvent parfois se compliquer. Divergences de points de vue, conflits d'intérêts, désaccords sur les termes d'un contrat... Selon le cabinet Orase, dans 90 % des cas la médiation désamorce les situations de crise et évite le passage au tribunal.

Chaque mois, Béatrice Louvet Levasseur et Gérard Joyault, deux médiateurs du cabinet Orase, assurent des permanences gratuites à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouméa et dans ses antennes de Koné et Poindimié.

« En tant que médiateurs, nous sommes neutres, indépendants et assurons une confidentialité totale et absolue, souligne Béatrice Louvet Levasseur. Avec la médiation, nous permettons à deux personnes en conflit d'entamer une discussion calme, avec un temps de parole équilibré entre les deux parties. Ces échanges permettent à chacun de s'écouter et d'avoir un autre point de vue, jusqu'à trouver une solution qui convienne à chacun. Le but est d'établir une relation apaisée et durable. Nous sommes en quelque sorte des facilitateurs relationnels. »

« Nous sommes des facilitateurs relationnels. »

Dans le monde artisanal, les médiateurs ont traité des situations diverses, comme ces deux artisans associés qui rencontraient des difficultés avec leur banque. « Tous les établissements bancaires ont l'obligation d'avoir un médiateur. Dans ce cas, nous nous sommes contentés de les orienter vers cet interlocuteur, relate Gérard Joyault. Nous avons aussi l'exemple d'un artisan, sous-traitant sur un chantier, qui avait mal évalué son temps de travail. L'entrepreneur ne voulait pas entendre parler de dépassement de budget et le menaçait de le remplacer. Nous les avons reçu d'abord en entretiens individuels, puis ensemble. À l'issue de l'échange, les deux parties avaient



Béatrice Louvet Levasseur et Gérard Joyault, reçoivent gratuitement les artisans une fois par mois à la CMA de Nouméa et un mois sur deux à l'antenne de Koné et de Poindimié de 12h à 13h30. Pour connaître les prochaines permanences, contactez le cabinet Orase au 76 48 19 ou 76 28 64 Email : scm@lagoon.nc site web : www.orase.nc À l'issue de ce premier rendez-vous, si vous décidez d'entamer une médiation – qui comprend un entretien individuel avec chaque partie, une réunion avec les deux parties (qui peuvent être accompagnées) et les deux médiateurs, ainsi qu'un suivi de 3 mois – comptez entre 60 000 FCFP et 180 000 FCFP (plus 10 000 F de frais de dossier). Le cabinet Orase propose aussi des sessions de formation à la médiation.

trouvé un accord. L'artisan a reconnu s'être engagé sur un chantier surdimensionné pour lui seul. Mais l'entrepreneur a reconnu la qualité de son travail et lui a même proposé de le prendre sous son aile pour l'aider à développer son activité. »

« 90 % des cas trouvent une issue favorable, assure Béatrice Louvet Levasseur. Dans la médiation, il y a deux aspects : le premier est l'aspect affectif. C'est souvent, une bonne relation qui dérape. Surtout en Nouvelle-Calédonie, où les gens se connaissent bien. Le monde de l'entreprise est petit. Aux relations professionnelles se mêlent des liens amicaux, parfois les personnes ont été à l'école ensemble. Dans un conflit, il y a toujours deux personnes qui souffrent. C'est cet aspect affectif qu'il faut régler avant de s'occuper du deuxième aspect, matériel, qui généralement ne pose pas de problème ensuite. »



PÔLE ARTISANAL PANDA



19 ateliers à louer spécialement conçus pour les artisans !



80 m² à partir de 108 000 F / mois
120 m² à partir de 162 000 F / mois
Comprenant chacun sanitaires, mezzanine, 2 places de parking.

Testez vos connaissances sur l'eau



Toutes les activités artisanales utilisent de l'eau chaque jour, que ce soit pour l'activité en elle-même (laverie, coiffure, préparation de pain ou de plats alimentaires...) ou pour l'hygiène et le nettoyage des locaux. Ouvrir le robinet pour avoir de l'eau propre et potable, un geste devenu simple au quotidien !

Question 1 : En Nouvelle-Calédonie, il n'y a aucun problème d'approvisionnement en eau potable (quantité et qualité) :

- a) VRAI
- b) FAUX

➔ **Réponse : FAUX**, certaines zones du territoire souffrent d'un manque d'eau compte tenu des besoins, c'est le cas par exemple de la zone de Voh-Koné-Pouembout. D'autres zones comme les îles ont une ressource en eau fragile et très sensible aux pollutions.

Question 2 : Un robinet qui fuit représente un gaspillage d'eau moyen d'environ :

- a) 10 litres/jour
- b) 95 litres/jour
- c) 300 litres/jour

➔ **Réponse : B.** la moyenne sur une fuite « classique » de robinet est estimée à environ 95L/jour soit plus de 63 bouteilles d'eau gaspillées par jour pour un robinet qui fuit !

Question 3 : Pour savoir s'il y a des fuites d'eau entre le réseau public et mes robinets, je peux :

- a) Relever mon compteur d'eau le soir puis le matin suivant après une nuit sans utilisation d'eau, et voir si le chiffre a augmenté
- b) Faire appel à un plombier
- c) Analyser les quantités que je consomme sur mes factures

➔ **Réponse : Les trois.** Pour trouver l'une des 400 entreprises de plomberie près de chez vous : www.annuairedesartisans.nc. Pour analyser les consommations d'eau de votre entreprise, n'hésitez pas à contacter votre conseiller spécialisé en environnement à la CMA pour un accompagnement au cas par cas.

Question 4 : Si je place un mousseur-aérateur (dit « hydroéconome ») sur mes robinets, je peux faire des économies d'eau jusqu'à :

- a) 5 %
- b) 50 %
- c) 100 %

➔ **Réponse : 50 %.** Le prix d'un mousseur hydroéconome est d'environ 850 à 1 700 F. Ce type d'équipement facile à installer et rapidement amorti, permet de faire immédiatement des économies !

Question 5 : L'eau usée rejetée dans les égouts est traitée par une station d'épuration :

- a) Toujours
- b) Uniquement pour les eaux des villes et des villages
- c) Cela dépend des zones géographiques
- d) Jamais, les eaux partent directement dans la nature

➔ **Réponse : C.** en zone rurale, les eaux doivent être traitées par un système d'assainissement individuel (fosses toutes eaux suivies d'un épandage). En zone urbaine, les eaux usées peuvent être traitées par une station d'épuration collective mais malheureusement il reste encore beaucoup de zones urbaines non reliées à une station d'épuration. Dans ce cas, les systèmes d'assainissement individuel restent absolument nécessaires et obligatoires, pour éviter de polluer le lagon avec des rejets non traités. Chacun est responsable de la pollution qu'il rejette et il n'y a pas de petit geste pour préserver notre environnement !

Plus d'informations et de conseils, contactez le conseiller Santé Sécurité Environnement à la CMA au 28 23 37.

Nouveaux tarifs déchèteries : Bourail, La Foa, Thio, Boulouparis



Depuis leur ouverture en 2011, les déchèteries de Boulouparis, Bourail, La Foa et Thio, créées pour recevoir les déchets des ménages, acceptent aussi et gratuitement les déchets des professionnels. Face à la demande croissante des entreprises dont les déchets représentent actuellement 50 % des apports en déchèteries, les communes sollicitent désormais une contribution financière auprès des professionnels. Ces tarifs entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 :

- **Tarif préférentiel pour les entreprises domiciliées sur les communes du SIVM Sud :** 1 500 FCFP pour 3 m³ maximum par entrée. Cette contribution contribue au coût réel du transport et du traitement de 60 kg de déchets, hors frais de gestion. Les collectivités continueront de supporter financièrement une partie des frais réels des déchets professionnels.

- **Les entreprises domiciliées hors SIVM Sud** et travaillant sur des chantiers sur la zone pourront désormais utiliser la déchèterie à raison de 3 000 FCFP et 3 m³ maximum par entrée.

Les apports des professionnels, auparavant limités à 3 m³ par semaine, sont désormais possibles jusqu'à 10 entrées par mois, et 30 m³ maximum mensuellement.

La vente de tickets prépayés se fait dans les locaux du SIVM Sud La Foa, sur présentation des justificatifs professionnels (RIDET, etc). L'entrée est réservée aux véhicules dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes. Pas de changement sur les tarifs de collecte en porte-à-porte.

Pour toute information complémentaire, contactez le SIVM Sud situé à La Foa Tél. 44 32 28

Email : sivm.sud@sivmsudlafoa.nc

La Nouvelle-Calédonie recycle avec

Recycal

l'environnement, c'est plus qu'un métier

Déchets métalliques non-ferreux

ALUMINIUM
CUIVRE
INOX
LAITON
PLOMB

canettes, jantes, profilés, radiateurs, plomberie, câbles électriques, scotch, visserie, etc.

Achat Cash !!

Déchets métalliques ferreux

boîtes de conserve, carrosserie, blocs moteurs, câbles, tôles ondulées...

Piles et Batteries usagées

recycleur et collecteur agréé par l'éco-organisme

TRANSPORT

location de bennes

5m³ - 10m³ - 15m³
20m³ - 30m³

Recycal NOUMEA

43 96 93 - 79 06 69

6 rue Georgette Mourin
ZI de Normandie
98100 NOUMEA

Horaires d'ouverture:

lundi au jeudi	7h30 - 17h00
vendredi	7h30 - 16h00
samedi	7h30 - 11h30

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement: ICPE n°981-2011/ARR/DIMEN

Jean-Luc et Anne-Marie Delubriat, gérants de la distillerie de Boulouparis



PARCOURS

Au pays des cigognes, Jean-Luc Delubriat exerçait le métier de batelier du Rhin et son épouse travaillait pour une filature. C'est avec un ami, propriétaire d'un vignoble alsacien, que M. Delubriat apprend à distiller le marc de Gewurztraminer. Au début des années 90, l'envie de voyager amène le couple et leur petite fille jusqu'à Nouméa. Là, ils réalisent leurs premiers essais de distillation et vendent leurs produits aux puces du Pont-des-Français. Mais le manque d'espace se fait vite sentir, la famille s'installe alors à Boulouparis. « C'était une création d'entreprise pure, il n'y avait rien sur le terrain à part notre maison », raconte Mme Delubriat qui se souvient des débuts difficiles, « on vivait chichement ». Son mari construit le dock avec un mode d'emploi sur cassette vidéo et le couple investit au fil du temps dans du matériel. 20 ans plus tard, la distillerie est répertoriée dans tous les guides touristiques de NC (elle a fait récemment l'objet d'un reportage dans D'Outremers sur Arte TV), vend une large gamme de produits dans sa petite boutique et les envoies, sur commande, bien au-delà des frontières calédonniennes.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 02 63 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Les alchimistes de Boulouparis

Installés à Boulouparis depuis 22 ans, Jean-Luc et Anne-Marie Delubriat ont construit leur distillerie de leurs mains, avec patience et passion. Ils transforment les feuilles de niaouli, de bruyère, d'eucalyptus, les fruits et les graines en huiles essentielles ou végétales, alcools, baumes et autres eaux florales...

Les premières traces des techniques de distillation ont été retrouvées en Mésopotamie et datent du IV^e millénaire avant J.-C. Vers l'an 800, c'est un alchimiste Perses qui met au point l'alambic, pour fabriquer des parfums, de l'essence ou des médicaments. Dans la distillerie de Boulouparis, on trouve d'abord de l'huile essentielle de Niaouli mais aussi des eaux de vie, des huiles végétales, des extraits de pépins de pamplemousse, des confitures, du zeste d'orange, des eaux florales, une eau de toilette (« Les senteurs du Caillou »), des savons... « Avec 100 kg de feuilles de niaouli, on produit 1/2 L d'huile essentielle », précise M. Delubriat. Contrairement à d'autres pays producteurs comme Madagascar, les feuilles sont ici encore ramassées à la main, à l'aide d'un sabre d'abattis, essentiellement en province Nord. La grosse cuve en inox de 1 000 L peut contenir 200 kg de feuilles. « C'est M. Viramoutoussamy (ndlr : patron d'une chaudronnerie et actuel Président de la CMA)

qui nous l'a fabriquée, c'est le premier alambic en inox du territoire ! ». 5 h de cuisson sont nécessaires pour produire 1 L d'huile essentielle. « La vapeur passe à travers les feuilles puis emprunte un serpent. Une fois refroidie l'huile flotte au-dessus de l'eau florale, c'est le principe de l'hydrodistillation. Les deux produits se séparent naturellement par différence de densité. » Si à leurs débuts, le couple vendait essentiellement ses produits « aux anciens, pour soigner les rhumatismes par exemple », la clientèle s'est aujourd'hui rajeunie. « Le marché des plantes médicinales et aromatiques est en pleine effervescence, les jeunes veulent retrouver des produits naturels. » D'ici à ce que cela promette encore un bel avenir à la distillerie, il n'y a qu'un pas...

Distillerie de Boulouparis en bordure de la RT1, ouverte tous les jours de 8h à 18h (sonner la cloche à l'entrée !). Tél. 46 44 60 - Page Facebook : Distillerie Niaouli de Boulouparis.nc

Avant...



Aujourd'hui, l'OPT vous facilite la vie.

Prêt à poster CAGOU

Des enveloppes déjà timbrées pour la NC & l'international Avec ou sans fenêtre

Faites des économies : achetez-les par 10 !



OPT (EPIC de la NC) - 2 rue Paul Montchovet 98841 NOUMÉA CEDEX - RCS NOUMÉA B 132 720



SIMPLE. RAPIDE. PRATIQUE.

Le monde à portée de main

Guy et Virginie Cardona, gérants d'Isol'Watt Calédonie

C'est la ouate qu'ils préfèrent...

Guy et Virginie Cardona ont créé l'entreprise Isol'Watt Calédonie d'électricité générale et isolation, spécialisée dans la ouate de cellulose. Un savoir-faire empreint de l'engagement écologique du couple.



PARCOURS

Électricien de formation, Guy Cardona a passé 25 ans au service d'EDF en métropole, tandis que Virginie travaillait comme commerciale pour une grande compagnie d'assurances. Le couple s'installe en Nouvelle-Calédonie il y a 4 ans, avec l'envie de créer une société familiale qui mette en commun leurs compétences. Mari et femme, découvrent la ouate de cellulose et en « tombent amoureux ». Un an plus tard, ils créent leur propre entreprise d'isolation écologique et d'électricité générale qui intervient sur tout le territoire.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 02 63 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

« Les techniques d'isolation par la ouate de cellulose ne sont pas nouvelles, elles ont été inventées par les canadiens, il y a 70 ans pour isoler leurs maisons en bois », rappelle Virginie Cardona, co-gérante avec son mari de l'entreprise Isol'Watt Calédonie. « La ouate de cellulose est un isolant thermique et acoustique, constitué à 89 % de papiers recyclés et de 11 % d'additifs naturels antifongiques, répulsifs (termite, rongeurs, vermines) et retardateurs de feu. Elle ne vaut pas que pour les pays froids. Dans les pays tropicaux, elle permet d'éviter la surconsommation de climatisation et est une alternative à la laine de verre, nocive pour la santé des personnes qui sont à son contact direct et la respire. »

Guy, électricien de métier, s'est formé aux différents modes d'application de la ouate de cellulose il y a 3 ans. Virginie, s'occupe de la partie commerciale et administrative de l'entreprise mais elle met aussi la main à la pâte sur les chantiers. « Mon mari peut travailler seul sur les chantiers électriques mais il a besoin de moi pour les travaux d'isolation car nous n'avons pas encore les moyens d'embaucher ». Le couple utilise une machine appelée cardeuse qui défibre la ouate avant de l'appliquer. « Nous employons plusieurs techniques : le flocage, une projection humide prévue pour les murs périphériques, et

le soufflage ou insufflation pour l'isolation des toitures ». L'entreprise travaille pour des collectivités, des entreprises, des professionnels du bâtiment mais essentiellement pour des particuliers qui cherchent à réduire leurs factures énergétiques. « La ouate de cellulose permet d'économiser jusqu'à 30 % d'énergie. Elle permet aussi d'améliorer le confort acoustique ». Fini le doux bruit de la pluie sur les tôles ! Cette fin d'année est une période chargée pour l'entreprise, « comme ce type de travaux est déductible des impôts, les clients se réveillent souvent au dernier trimestre pour s'équiper ! »

Plus qu'un projet familial, l'entreprise représente aussi pour le couple la concrétisation d'un engagement écologique. « Nous nous sommes affiliés à l'association Synergie qui regroupe des entreprises œuvrant dans le domaine du développement durable et mène des actions pour sensibiliser la population dans ce sens ». Les gérants espèrent aussi un jour pouvoir s'approvisionner localement, « en fabriquant la ouate de cellulose avec le papier recyclé sur place. »

**Isol'Watt Calédonie Tél. 98 28 27
www.isolwattcaledonie.nc
Facebook : Isol'watt Calédonie**

Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

NOUMÉA

→ Esthétique

Réf. : serv1764f

SARL – Local idéalement situé et aménagé (2 cabines et zone de stockage) – Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, pas d'investissement à prévoir – Fort potentiel
• **Date création/reprise** > 1996
• **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 12 U

→ Coiffure hommes

Réf. : serv1764a

El – Salon aménagé, bien situé en centre – ville, avec parking public – Clientèle fidélisée, de proximité – Très bonne rentabilité
• **Date création/reprise** > 1997
• **Rayonnement** > Nouméa
Prix : 7 U

→ Coiffure

Réf. : serv1764k

Cède urgentement pour cause de départ, salon de coiffure mixte situé à Nouméa sur axe passant. Clientèle fidélisée, entièrement aménagé, sans frais post-rachat. Bonne localisation et chiffre d'affaires à développer.
• **Date création/reprise** > 2011
• **Rayonnement** > Nouméa
Prix : 2,5 U

→ Coiffure mixte

Réf. : serv1764b

SARL – Salon de coiffure très bien situé en centre-ville – Local de 44 m² – Clientèle fidélisée (depuis 15 ans) – Potentiel de 3 coiffeurs – Chiffre d'affaires à développer Vente cause retraite
• **Date création/reprise** > 1975
• **Rayonnement** > Nouméa
Prix : 11 U (négociable)

→ Coiffure mixte

Réf. : serv1764d

El – Local de 90 m² – Potentiel de développement de l'activité (extension des jours d'ouverture, diversification des prestations, aménagements...)
• **Date création/reprise** > 2005
• **Rayonnement** > Nouméa, Ducos
Prix : 12 U

→ Laverie

Réf. : serv1764j

Urgent cède pour changement d'activité, entreprise de laverie située à Nouméa. Equipements récents et chiffre d'affaires croissant.
• **Date création/reprise** > 2011
• **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 7 U

→ Laboratoire de fabrication de sandwiches

Réf. : alim25a

Société spécialisée dans la fabrication de paninis à céder, vente ou location du local ayant pignon sur rue et aménagé pour l'activité, matériel récent et opérationnel, qualité des produits, bonne rentabilité et potentiel de développement
• **Date création/reprise** > 2004
• **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 7,5 U (+12,5 U pour le local)

→ Fleuriste

Réf. : serv1764h

SARL – Local de 60 m² aménagé pour la fabrication et la vente – Pignon sur rue – Clientèle fidélisée – Bonne rentabilité – Marge de développement intéressante
• **Date création/reprise** > 1984
• **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 15,5 U (négociable)

→ Carrosserie

Réf. : serv1764i

Cède pour cause de départ en retraite activité de carrosserie parfaitement fonctionnelle – Équipe en place, gestion simple – Clientèle largement fidélisée de professionnels réguliers de l'automobile, bail commercial réédité pour neuf ans – Chiffre d'affaires stable
• **Date création/reprise** > 2004
• **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 12 U

→ Électricité Rénovation

Réf. : bat 1764g

EURL – Électricité Générale, dépannages, rénovations – Clientèle professionnelle en hausse – Matériel complet + 2 véhicules utilitaires – Rentabilité stable
• **Date création/reprise** > 1997
• **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
Prix : 12 U

**Plus d'informations
au 28 23 37,
demandez un conseiller
transmission-reprise.**

→ BTP

SARL – Entreprise immédiatement opérationnelle (contrats signés et matériel)
Potentiel de développement intéressant
Rentabilité stable

- **Date création/reprise** > 2007
- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 5 U (négociable)**

Réf. : bat1764b

→ Plaquiste

El – Cédée pour cause de départ – Activité de pose de cloisons, faux plafonds, sous forêts, etc. CA en hausse régulière, contrats en cours
Matériel complet (véhicule + outillage)
Très bonne rentabilité et directement exploitable

- **Date création/reprise** > 2010
- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 9,8 U (négociable)**

Réf. : bat1764e

→ Froid Climatisation

Vends cause départ en retraite, activité de négoce/installation en froid/climatisation
CA en hausse régulière, excellente rentabilité, stocks importants – Outils productifs fonctionnels et équipes parfaitement opérationnelles – Livrée « clé en main » avec accompagnement cédant

- **Date création/reprise** > 2000
- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : > 200 U**

Réf. : bat1764f

→ Menuiserie

SARL – Cause départ retraite – Menuiserie à forte notoriété – Fabrication et pose de meubles et aménagement – CA stable
Position dominante sur marché

- **Date création/reprise** > 1992
- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 75 U**

Réf. : prod1764c

Koumac

→ Menuiserie

El – Local aménagé, situé en zone artisanale
Matériel entretenu – Clientèle de proximité
Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Cession fonds de commerce + immobilier

- **Date création/reprise** > 1968
- **Rayonnement** > Koumac, Province Nord
- Prix : 52 U**

Réf. : prod1764b

GARAGE MALAVAL

MÉCANIQUE - TOLERIE - PEINTURE



14 bis rue Raumur - ZI Ducos - BP 505 - 98 830 Dumbéa - Tél : 27 43 37
Fax : 28 19 06 - Email : garagemalaval@canl.nc

LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

TOUJOURS + CONNECTÉ TOUJOURS + MOBILE!



Informations, actualités en direct, conférences de presse, événements ponctuels, réunions politiques, vidéos... Où que vous soyez, ne manquez plus aucune actualité du pays avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; site internet, Facebook, Twitter, application smartphone et même tablette, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se met à l'heure du numérique et vous suit partout !



/GouvNC



@GouvNC

NOUVEAU

www.gouv.nc



GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

NOTRE SAVOIR-FAIRE AU CŒUR DE VOS PROJETS



CONSEIL
DIMENSIONNEMENT
CHARPENTES

COUVERTURES
STRUCTURES MÉTALLIQUES
2ND OEUVRE

Grâce à son bureau d'études intégré, CFP, entreprise 100% calédonienne, vous accompagne et vous propose un large éventail de solutions pouvant répondre à vos demandes architecturales. De plus, aujourd'hui, l'ensemble des produits du second oeuvre (clins, plaques de plâtres, lambris, bloc portes, panneaux de plancher, ...) est également disponible chez CFP.

DUCOS

35, RUE AUER
TÉL. 27 38 58
ventes@cfp.nc



PAÏTA

LOTISSEMENT ZIZA
TÉL. 44 58 59
païta@cfp.nc

